



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
15 avril 2015
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et unième réunion directive

Genève, 24-26 juin 2015

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport annuel sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique porte sur la période de mai 2014 à avril 2015. Comme les rapports des années précédentes, il montre une nouvelle fois comment la CNUCED influe sur le développement des pays africains, à travers trois catégories d'activités principales: contribution à la conception, à la formulation et à l'application des politiques; renforcement des capacités au sein des gouvernements, des institutions, du secteur privé et de la société civile africains; et facilitation du consensus sur les questions intéressant l'Afrique.

GE.15-07921 (F) 060515 080515



* 1 5 0 7 9 2 1 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Recherche et analyse	3
II. Formation de consensus	5
III. Coopération technique.....	7
IV. Évaluation générale	17

Introduction

1. Le présent rapport donne un aperçu des activités de la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique, et il met en lumière les domaines de collaboration avec ses partenaires de développement.
2. La CNUCED collabore avec beaucoup d'autres organismes de l'ONU, avec les gouvernements des pays membres, les donateurs et les institutions internationales en vue d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de soutenir la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de favoriser le développement économique du continent.
3. La CNUCED est l'organe de coordination du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui comprend les instances suivantes: Organisation internationale du Travail, Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Organisation mondiale du commerce (OMC). Afin de soutenir le Plan d'action 2010-2015 de l'Union africaine et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la CNUCED participe avec ses partenaires du Groupe interinstitutions à une initiative régionale sur l'industrie, le commerce et l'accès aux marchés. La coopération interinstitutions comprend la prestation d'une aide dans le domaine de la croissance économique durable, de la création de richesses et de l'intégration régionale, l'accent étant mis sur trois aspects: développement de la politique industrielle et de l'orientation institutionnelle, modernisation des capacités productives et commerciales et expansion du commerce intra-africain.

I. Recherche et analyse

4. Les activités de recherche et d'analyse de la CNUCED contribuent à donner plus d'efficacité à la conception, à la formulation et à l'application des politiques générales de quatre façons principales: en stimulant et en structurant le débat sur les grandes questions qui concernent le développement de l'Afrique; en aidant les pays à mesurer les résultats et les progrès de leur économie; en conseillant les gouvernements sur les réformes à opérer, par le biais des examens des politiques nationales; et en aidant les gouvernements à adopter les bonnes décisions à l'aide d'outils d'analyse étayant la prise des décisions techniques.

A. Stimuler et structurer le débat sur les grandes questions de politique générale

5. Au cours de la période considérée, la CNUCED a influé sur l'application des politiques en Afrique par les recommandations figurant dans ses publications phares, en particulier dans le Rapport de 2014 sur le développement économique en Afrique, intitulé «Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique» et diffusé dans un certain nombre de grandes villes: Addis-Abeba, Abuja, Accra, Dakar, Kigali et Yaoundé, ainsi que Johannesburg (Afrique du Sud). D'après cette publication, le taux moyen d'investissement sur le continent demeure faible par rapport à ce qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs de développement et par rapport à la moyenne de l'ensemble des pays en développement. Le rapport conclut que pour rendre l'investissement plus propice à la croissance, il est nécessaire de stimuler les taux d'investissement, d'améliorer la productivité des investissements existants ou nouveaux et de veiller à

orienter les capitaux vers des secteurs stratégiques et prioritaires jugés indispensables à la transformation de l'économie. Le rapport, qui souligne la nécessité d'améliorer la contribution de l'investissement à la croissance, a été très bien accueilli par le Groupe des 77 et par les États africains membres du Conseil du commerce et du développement à sa soixante et unième session, en septembre 2014. Certains représentants ont encouragé la CNUCED à aider les pays africains à évaluer leurs besoins d'investissement et les causes de leur déficit d'investissement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

6. Le Rapport de 2014 sur les pays les moins avancés, intitulé «Croissance et transformation structurelle: Un programme de développement pour l'après-2015», a eu un impact sur les milieux dirigeants de l'Afrique en influençant le programme de développement pour l'après-2015 et en faisant ressortir la nécessité pour les pays les moins avancés (PMA), dont 34 se trouvent en Afrique, de promouvoir les ajustements de structure et la productivité du travail et de se préoccuper des besoins des femmes chefs d'entreprise en zone rurale et des activités non agricoles.

7. Une étude consacrée à la loi EU de 2014 sur l'agriculture et à ses conséquences potentielles sur les producteurs de coton des pays en développement à faible revenu a été publiée en décembre 2014¹. L'étude analyse cette loi, en faisant ressortir ses répercussions éventuelles sur les cours mondiaux du coton et plus particulièrement son impact sur les producteurs des pays en développement à faible revenu et des PMA. L'étude examine entre autres choses les possibilités que la loi offre aux producteurs de coton africains, elle formule des recommandations pratiques permettant d'améliorer les revenus tirés de la production de coton en Afrique et elle fait des recommandations sur les moyens d'augmenter l'offre de facteurs de production et l'accès à ces facteurs et d'améliorer la réglementation du secteur.

B. Suivi des résultats et des progrès économiques

8. Le Rapport de 2014 sur l'investissement dans le monde, intitulé «L'investissement au service des objectifs de développement durable² – Un plan d'action», met les projecteurs sur un plan d'action mondial visant à renforcer le rôle des entreprises dans la réalisation des futurs objectifs de développement durable et à amplifier les bienfaits économiques, sociaux et environnementaux attribuables au secteur privé. D'après le rapport, les pays africains doivent créer ou développer des institutions capables d'attirer les investissements au profit des objectifs de développement durable. Comme les années précédentes, le rapport présente une analyse approfondie des tendances de l'investissement étranger direct en Afrique, notamment une analyse de la répartition de cet investissement sur le continent. Il souligne que les courants d'investissement étranger direct ont continué à grossir en 2013, atteignant 57 milliards de dollars, mais que cet apport varie selon les sous-régions. Les investissements intra-africains sont en hausse, sous l'impulsion d'entreprises kenyanes, nigérianes et sud-africaines. Dans la période 2009-2013, la part des projets annoncés d'investissements transfrontières de création de capital originaire de l'Afrique est passée à 18 % du total, contre moins de 10 % pour la période 2003-2008.

C. Examen des politiques nationales

9. L'Afrique est le premier bénéficiaire du programme d'examen de la politique d'investissement depuis son lancement en 1999. Sur un total de 36 examens réalisés,

¹ EU: États-Unis d'Amérique.

² ODG: objectifs de développement durable.

21 portent sur des pays africains. Dans la période considérée, la CNUCED a publié l'examen du Congo et du Soudan, qui a été présenté aux gouvernements concernés en novembre 2014. Elle a mis en chantier l'examen de Madagascar. Environ cinq à six ans après un examen, la CNUCED rédige un rapport qui évalue la suite donnée aux recommandations formulées au cours de l'examen. En juillet 2014, elle a publié le rapport de suivi pour la Zambie. Les rapports de suivi ont montré que les pays africains appliquaient les recommandations qui leur avaient été faites de manière satisfaisante, voire très satisfaisante, et ont relevé un intérêt accru de la part des investisseurs déjà présents sur place et une meilleure aptitude à promouvoir les investissements.

D. Fourniture d'outils d'analyse

10. La CNUCED a une influence sur l'élaboration des politiques générales en Afrique en fournissant des outils d'information qui facilitent la prise des décisions et des outils techniques qui améliorent l'efficacité des administrations publiques. Presque tous les pays africains possèdent un organisme national de promotion des investissements. La CNUCED s'emploie à faire partager les bonnes pratiques du monde entier de manière que les organismes africains de promotion des investissements puissent s'en inspirer avec souplesse et durablement. Des organismes nationaux et infranationaux de 52 pays africains reçoivent le Smart Promotion Network eFlash de la CNUCED, bulletin électronique mensuel donnant des informations stratégiques et opérationnelles conçues spécifiquement pour les besoins des organismes de promotion des investissements, ainsi que l'Investment Promotion Agencies Observer et l'Investment Advisory series, qui présentent des bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience des organismes et pouvant être reproduits.

11. Le système de réglementation en ligne du Programme de facilitation du commerce de la CNUCED aide les pays à simplifier et à automatiser leurs règles et procédures en matière d'investissement et d'entrepreneuriat. Le système, qui fonctionne dans 16 pays africains, contribue à améliorer la transparence et la capacité des institutions, ce qui facilite les affaires et rend ces pays plus intéressants pour les investisseurs étrangers. En 2014, la CNUCED, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a aidé le Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat du Cameroun à installer le système de réglementation en ligne dans deux nouvelles régions, de sorte que les mesures de simplification mises en place dans la capitale ont aussi été utiles aux chefs d'entreprise du reste du pays. Les deux organisations ont aidé aussi l'organisme de promotion des investissements de la République-Unie de Tanzanie à installer le système afin de ramener de 21 à 7 le nombre d'opérations nécessaires pour créer une entreprise.

12. Les guides en ligne de la CNUCED sur l'investissement visent à faire mieux connaître à l'étranger les possibilités et les conditions d'investissement dans les pays destinataires. Ces guides sont élaborés par les gouvernements de ces pays avec les conseils de la CNUCED. Un guide en ligne a été élaboré ou est en cours d'élaboration pour le Burundi, Djibouti, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda.

II. Formation de consensus

13. La CNUCED facilite la participation des pays africains à diverses réunions d'experts afin qu'ils puissent profiter de l'expérience d'autres régions et trouver des solutions à leurs propres problèmes de développement.

14. Par le biais de l'Initiative sur les biocombustibles, la CNUCED a apporté son concours pour l'organisation du Forum africain du carbone qui s'est tenu en Namibie en

juillet 2014. Elle a contribué à la session sur la bioénergie dans l'optique des objectifs de développement durable. Étant donné le niveau peu élevé du prix du carbone sur les marchés relevant du Mécanisme pour un développement propre, les pays africains cherchent de nouveaux moyens de promouvoir un développement sobre en carbone. La bioénergie est considérée comme un des facteurs de ce développement, dans le cadre des pourparlers en cours sur l'avenir du Mécanisme. À la même occasion, la CNUCED a présenté les points saillants de sa prochaine publication intitulée «The State of the Biofuels Market: Regulatory, Trade and Development Perspectives».

15. Le Forum mondial de l'investissement de la CNUCED s'est tenu en octobre 2014. Des ministres et experts des pays africains y ont participé à un certain nombre de rencontres de haut niveau. Une table ronde sur l'investissement dans le développement durable a réuni des ministres de l'investissement, du commerce et du développement de 29 pays, dont 13 pays africains, et 2 dirigeants d'organisations internationales. Le résultat de la réunion sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies et sera communiqué à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba en juillet 2015, puis au Sommet de l'ONU consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui doit se réunir à New York en septembre 2015.

16. La Conférence sur les accords internationaux d'investissement intitulée «Réforme du régime des accords internationaux d'investissement», qui s'est tenue elle aussi pendant le Forum mondial de l'investissement, a réuni plus de 50 participants de premier plan. Les représentants de sept pays africains ont participé au débat, au cours duquel la CNUCED a été invitée à travailler avec d'autres parties prenantes pour dresser, en vue de réformer le régime des accords internationaux d'investissement, une feuille de route proposant des solutions concrètes pour que ces accords soient plus utiles au développement durable. Parallèlement, la rencontre, intitulée «Talking Business – Africa», a réuni 200 participants, dont plus de 75 investisseurs venus d'entreprises très diverses. Des représentants de haut niveau de huit pays africains ont discuté des possibilités d'investissement dans leur pays et de ses avantages comparatifs. La réunion a permis de constituer des réseaux, de nouer des contacts commerciaux avec des représentants de haut niveau des gouvernements, de mieux comprendre et mieux explorer de nouveaux horizons d'investissement. Concernant la promotion des investissements en Afrique, le Forum mondial de l'investissement comprenait une zone spéciale appelée le village des investissements, qui donnait aux pays l'occasion de présenter et de promouvoir les possibilités d'investissement chez eux. Un tiers des 28 pays participants étaient africains et cette manifestation a permis d'organiser quelques-unes des 100 rencontres bilatérales qui se sont tenues entre les pays et les investisseurs potentiels.

17. Pendant le Forum mondial de l'investissement, la CNUCED a organisé une manifestation spéciale pour compléter la Conférence annuelle sur le négoce et le financement du pétrole, du gaz et des mines, sur le thème «Réaliser les objectifs de développement durable grâce à l'investissement dans les services liés à l'exploitation du pétrole et du gaz». Le Commissaire au commerce de la Commission de l'Union africaine s'est déclaré prêt à explorer la possibilité de concrétiser une proposition de création d'un pôle africain du gaz.

18. Dans le domaine des produits de base, les travaux sur le coton africain, qui s'étaient ouverts avec la Réunion multipartite du Secrétaire général de la CNUCED sur le coton, tenue en Suisse en décembre 2008, se sont achevés en 2014. La Feuille de route panafricaine sur le coton, issue d'intenses consultations multipartites, a été publiée et présentée à Bruxelles au secrétariat du comité de direction et de suivi du Partenariat Union européenne-Afrique sur le coton. Le comité va superviser l'application de la Feuille de route en collaboration avec la CNUCED et avec des institutions panafricaines.

Les institutions intervenantes en sus du comité sont le Gouvernement du Bénin, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et le secrétariat du Groupe des États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

III. Coopération technique

Cadre intégré renforcé d'assistance aux pays les moins avancés

19. En tant qu'organisme central du programme du Cadre intégré renforcé, la CNUCED continue à participer à l'organisation et à l'exécution des activités relevant du Cadre. Le Mandat de Doha a reconnu l'utilité et l'importance du Cadre et a chargé la CNUCED d'améliorer l'efficacité de sa contribution au Cadre. La CNUCED aide les PMA africains à différents stades: organisation d'ateliers de sensibilisation sur le Cadre, actualisation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce, formulation et exécution de projets de la catégorie 2. Par exemple, en coopération avec le Centre international du commerce et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la CNUCED a aidé le Gouvernement du Bénin à formuler un projet de la catégorie 2 qui a été approuvé en juillet. Le mémorandum d'accord a été signé en février 2015 et l'exécution doit commencer en mars 2015. La CNUCED a organisé, en collaboration avec le secrétariat du Cadre intégré renforcé, une manifestation régionale en Gambie en juin 2014 concernant les conséquences de l'Accord de facilitation des échanges de l'OMC sur le transit régional; il s'agissait d'examiner puis de résoudre les problèmes pratiques concernant le système de transit routier inter-États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (qui étaient apparus au cours des études diagnostiques sur l'intégration commerciale concernant le Burkina Faso, la Gambie, le Mali, le Niger et le Sénégal) et de discuter la manière dont la disposition de l'Accord relative au transit pouvait aider à progresser vers la mise en place du système. Dans le cadre de l'actualisation des études diagnostiques sur Djibouti, l'Éthiopie, le Mali, le Mozambique et le Niger, d'autres travaux d'analyse et plusieurs missions consultatives et ateliers ont été organisés en 2014.

20. La CNUCED a organisé à Luanda, en février 2015, un atelier concernant la sortie de l'Angola de la catégorie des PMA. D'après les critères fixés par l'ONU, l'Angola a été considéré lors de l'examen de la liste des PMA en 2012 et en 2015 comme pouvant prétendre à sortir de la catégorie, avec possibilité de concrétisation en 2018. L'objectif global de l'atelier était de sensibiliser les décideurs, les spécialistes et les autres parties prenantes aux problèmes clefs liés à la sortie, y compris les avantages et les obstacles, et à l'aptitude de l'Angola à se hisser hors de la catégorie des PMA. L'atelier a été déterminant pour permettre au Gouvernement angolais de prendre des décisions éclairées. Il a été une occasion très importante d'examiner de près les perspectives, les possibilités et les problèmes qui seraient ceux de l'Angola après sa sortie, compte tenu des critères actuels de sortie.

Renforcement des capacités concernant les technologies de l'information et de la communication

21. Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement, la CNUCED aide les pays africains à créer un environnement propice à l'exploitation des possibilités offertes par ces technologies, par des activités de renforcement des capacités de mesure de l'économie de l'information et de la communication. En septembre 2014, un atelier sur les statistiques de l'économie de l'information a été organisé en Éthiopie, en collaboration avec le Ministère éthiopien des technologies de l'information et de la communication. Une vingtaine de participants ont été initiés à la manière de rassembler et de présenter les statistiques sur l'utilisation des TIC dans le secteur des entreprises. En outre, un projet de rapport rédigé sous la houlette de la

CNUCED par une équipe spéciale du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement a été présenté et examiné lors d'une session parallèle organisée par la CNUCED pendant la première session mixte du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique de l'Union africaine et de la Commission africaine de statistique de la CEA, qui s'est tenue en Tunisie en décembre 2014.

22. En collaboration avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CNUCED a mis en chantier un projet (financé par le Compte des Nations Unies pour le développement) destiné à soutenir l'harmonisation des législations sur le commerce électronique en Afrique de l'Ouest. Le projet prévoit des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans la période 2013-2015, l'accent étant mis sur les aspects juridiques du commerce électronique et sur la pratique de ce commerce. Les pays participant au projet sont les suivants: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo.

Projet TrainForTrade

23. En 2014, le projet TrainForTrade en Afrique de l'Ouest a dispensé 1 cours de formation à distance et 2 ateliers sur les aspects juridiques du commerce électronique, et 1 cours à distance et 1 atelier sur la pratique du commerce électronique. Le cours sur les aspects juridiques s'est déroulé en octobre et novembre 2014 et sur les 168 participants inscrits (dont 29 femmes), 122 (dont 28 femmes) l'ont suivi avec succès. Étant donné le nombre de participants, le projet s'est transformé de programme de formation en ligne en un petit cours en ligne privé. Un deuxième cours sur la pratique du commerce électronique s'est tenu en anglais et français en janvier et février 2015, avec plus de 100 participants d'États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

24. Par son programme de formation portuaire TrainForTrade, la CNUCED encourage la collaboration et le partage des connaissances Sud-Sud en Afrique par l'intermédiaire d'un réseau anglais et d'un réseau français. En outre, un partenariat public-privé est en place avec la coopération d'Irish Aid et de ports de la France, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le partenariat assure une coopération technique et un renforcement des capacités grâce à des ateliers de formation d'instructeurs et d'ateliers de tutorat destinés à soutenir les moyens de formation d'instructeurs locaux dans les ports, lesquels vont ensuite former leur propre personnel, ainsi qu'un cours sur les techniques modernes de gestion des ports, destiné aux cadres moyens et supérieurs de l'administration portuaire. En 2014, 58 cours ont été organisés dans le monde pour 460 participants, dont 261 instructeurs de 18 pays, parmi lesquels 8 PMA. Parmi ces cours, 55 étaient d'une durée de trente heures et étaient dispensés par des instructeurs locaux formés par la CNUCED. Les ports qui sont membres actifs du programme de formation se trouvent dans les pays suivants: Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Ghana, Guinée, Sénégal et Togo.

Appui pour les négociations commerciales et les processus d'intégration régionale

25. Le programme de développement régional des pays africains concerne notamment la formation d'une zone continentale de libre-échange destinée à stimuler le commerce intra-africain dans le cadre de la Communauté économique africaine. La CNUCED contribue à l'exécution de ce programme. Depuis l'adoption, au Sommet de l'Union africaine de 2012, d'un plan de création d'une zone de libre-échange continentale, la CNUCED coopère avec la Commission de l'Union africaine pour définir des stratégies permettant cette création. En 2014, la CNUCED, avec le concours de la Commission de l'Union africaine et de la CEA, a mis en chantier quatre études sur différents aspects d'une zone de libre-échange continentale. Ces études, qui seront terminées en 2015, portent sur les thèmes suivants: principes directeurs permettant de faire progresser l'intégration

commerciale panafricaine – aspects économiques, juridiques et fonctionnels; grandes orientations possibles et options de négociation; libéralisation du commerce des services; stimulation du développement et renforcement de chaînes de valeur régionales pour les produits de base agricoles et les produits alimentaires transformés. Ces quatre études, qui deviendront des modules de formation, devraient fournir aux décideurs et aux négociateurs des pays africains une analyse factuelle et des suggestions concernant les stratégies et politiques de création d'une zone efficace de libre-échange propre à créer des échanges intra-africains et à promouvoir la croissance économique et le développement solidaire. Au titre de ce projet de la CNUCED, il est prévu d'organiser dans les mois à venir des ateliers de renforcement des capacités pour les négociateurs des pays africains.

26. L'impact des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur l'intégration régionale est une préoccupation majeure des pays africains. La CNUCED aide actuellement ces pays à évaluer et analyser l'impact des accords de partenariat envisagés sur leur économie en participant à des consultations organisées à l'échelon régional et national par l'Union africaine, la CEA et le secrétariat du Groupe ACP. En juillet 2014, elle a fourni des services consultatifs, au cours du séminaire du Groupe en Suisse, sur les résultats de la neuvième session de la Conférence ministérielle de l'OMC et organisé un atelier national en Zambie sur l'examen de la politique commerciale.

Soutien pour la formulation d'une politique commerciale et la promotion des échanges

27. En 2014, la CNUCED a continué à aider les Gouvernements de l'Angola et de la Zambie dans le suivi de l'élaboration de leur politique commerciale et de son application. Vers la fin de l'année, elle a envoyé une mission en Angola pour procéder à un premier échange de vues avec le Gouvernement et les parties prenantes concernant le projet de cadre de politique commerciale établi par la CNUCED à la demande du Gouvernement. Les parties prenantes étaient des représentants, entre autres choses, du Ministère des affaires étrangères et de plusieurs autres ministères, de la Banque nationale et de l'administration des douanes. Le secteur privé était représenté par plusieurs membres de la Chambre de commerce et d'industrie. Le projet de cadre de politique commerciale a été bien accueilli par toutes les parties prenantes, en particulier les suggestions concernant des études sectorielles qui pouvaient aider le pays à diversifier ses exportations et à créer de la valeur ajoutée. La CNUCED va reprendre les suggestions faites par différentes parties prenantes, notamment des secteurs de l'énergie, de la banque et du secteur privé, ainsi que par des associations féminines et des organisations non gouvernementales, afin de mettre la dernière main à l'étude en 2015.

28. La CNUCED apporte son concours au Gouvernement de la Zambie pour élaborer et améliorer sa politique commerciale. Le pays est fortement tributaire des ventes d'un seul produit (le cuivre) et il tient à diversifier et à enrichir ses exportations. À la demande du Gouvernement, une mission a été envoyée en juillet 2014 pour amorcer des préparatifs et des discussions avec le Gouvernement et les parties prenantes concernées sur une politique commerciale visant à développer l'exportation de produits non traditionnels liés au cuivre, politique qui aidera la Zambie à jouer un rôle plus important dans l'intégration régionale, en particulier avec le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la CEA et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

29. La CNUCED aide le Kenya à élaborer et actualiser sa politique commerciale. Elle a rédigé une étude et formulé des recommandations concrètes qui ont aidé le pays à affiner sa politique de commerce extérieur en juillet 2014.

30. Des services consultatifs, des missions sur place et des activités de renforcement des capacités ont été entrepris en 2014 afin de soutenir les Comores et le Libéria dans leur

procédure d'adhésion à l'OMC. Des ateliers sur les questions d'adhésion ont été organisés en juin et décembre 2014 à l'intention de fonctionnaires comoriens chargés des questions commerciales. En mai 2014, une étude a été faite sur le projet d'offre initiale du Libéria concernant les produits, son projet de plan d'action législative et son projet d'offre initiale concernant les services.

31. La CNUCED a exécuté un projet visant à améliorer la coordination interinstitutions et à réduire le gaspillage d'efforts dans l'application de la politique nationale du commerce et du développement du Mozambique. Une étude sur la question a été menée à bien et un atelier s'est tenu à Maputo en novembre 2014. L'étude et l'atelier étaient entièrement financés par une contribution du Gouvernement autrichien. Les principaux objectifs de l'atelier étaient les suivants: partager les constatations et conclusions de l'étude avec des experts nationaux, des conseillers et des décideurs de différentes institutions du Mozambique; faire part d'expériences réussies et de bonnes pratiques d'autres pays en développement concernant des questions ayant trait à la coordination des institutions et à l'intégration du commerce; trouver les moyens de mieux coordonner les politiques générales dans le pays, tout particulièrement celles qui concernent le commerce et le développement.

32. Dans le cadre du projet en cours consistant à renforcer l'aptitude de certains PMA à valoriser et diversifier leurs exportations de poisson (financé par le Compte des Nations Unies pour le développement), des monographies par pays portant sur cinq PMA, dont trois pays africains (Comores, Mozambique et Ouganda), ont été achevées en 2014. Le projet vise à mener des recherches et des analyses sur la politique à adopter pour le développement et la diversification des exportations, en particulier les exportations de poisson et la pêche, et sur les problèmes rencontrés par les PMA pour satisfaire aux normes internationales. Différents ateliers nationaux et interrégionaux seront organisés et un manuel pratique de formation sera élaboré. Des politiques et des stratégies d'exécution seront recommandées, en vue d'améliorer les moyens des PMA de se conformer aux normes internationales et de développer et diversifier leurs exportations en exploitant leur potentiel de pêche.

33. L'Institut virtuel de la CNUCED a continué à s'occuper tout particulièrement de renforcer l'enseignement et la recherche sur le commerce et le développement dans les universités africaines. En 2014, quatre universités (au Burundi, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie) et un groupe de réflexion (en République-Unie de Tanzanie) sont devenus membres de l'Institut virtuel, ce qui fait de l'Afrique la région ayant le plus grand nombre de pays représentés à l'Institut. Pour étayer l'enseignement des questions de commerce et de développement dans les universités africaines, l'Institut a dispensé des conseils pour les cours d'économie et de commerce internationaux du diplôme de master inauguré à l'Université Moi au Kenya en octobre 2014 et il a contribué à la formulation de propositions concernant un programme de licence dans les mêmes disciplines à l'Université de Nairobi et d'un cours sur la gestion des chaînes de valeur mondiales à l'école supérieure de commerce de l'Université Makerere en Ouganda. Dans le domaine du développement professionnel, l'Institut virtuel a dispensé en ligne deux cours sur le commerce et la pauvreté et sur les mesures non tarifaires, qui ont été suivis par 20 et 27 participants africains respectivement. L'Institut a organisé trois ateliers nationaux de développement professionnel pour un total de 60 universitaires. Les services de l'Institut virtuel aux universités africaines étaient financés par le Gouvernement finlandais, le Fonds «Une ONU» pour la République-Unie de Tanzanie et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

34. Le trente-deuxième cours régional de la CNUCED organisé en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok s'est déroulé en collaboration avec l'Université de Maurice. Les participants, dont 10 femmes, étaient issus de 15 pays

(11 PMA) et comprenaient 25 décideurs et universitaires africains. Le cours de trois semaines portait sur la dimension politique de questions touchant les finances, le commerce, les investissements et la technologie et leur impact sur le développement. L'évaluation faite à la fin du cours a révélé que les participants avaient apprécié l'optique intégrée du programme pour le traitement des politiques de commerce et d'investissement en liaison avec les objectifs de développement. Beaucoup d'entre eux ont loué la démarche pratique consistant à examiner les bonnes pratiques dans l'élaboration et l'exécution d'une politique générale.

Renforcement des capacités dans la logistique commerciale et la facilitation du commerce

35. Au deuxième semestre de 2014, la CNUCED a aidé un certain nombre de pays africains à se préparer à appliquer l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Avec l'aide financière du Gouvernement suédois (dont une contribution en juillet 2014 au fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CNUCED pour les transports et la facilitation du commerce), elle a aidé les pays en développement et les PMA à mettre la dernière main à leur plan national de mise en œuvre de la facilitation du commerce, à répertorier les mesures prévues à l'Accord, à élaborer des propositions de projet et/ou de formation concernant des aspects particuliers de la facilitation du commerce. Les pays et groupes régionaux bénéficiaires étaient les suivants: Botswana, Burkina Faso (Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)), Cameroun (Union des conseils des chargeurs africains), Kenya, Maurice, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie (Communauté d'Afrique de l'Est), Soudan et Swaziland.

Programme Sydonia de la CNUCED

36. Non seulement le programme Sydonia permet d'augmenter, souvent de plus de 25 %, les recettes douanières des PMA, mais aussi il contribue à réduire la durée et le coût du dédouanement par rapport à la situation initiale (ainsi, le temps d'attente peut être ramené de plusieurs semaines à quelques jours ou à quelques heures). Vingt-six pays africains ont bénéficié du programme Sydonia en 2014: Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Namibie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Togo, Zambie et Zimbabwe. De nombreuses séances de formation ont été organisées, ce qui a permis de communiquer du savoir-faire et des compétences à des équipes nationales, et d'assurer l'entretien à long terme du système par les administrations nationales des douanes. Un projet d'assistance technique piloté en Éthiopie (financé par le Gouvernement néerlandais) et visant à automatiser le traitement des certificats phytosanitaires et à les valider en fonction des déclarations en douane des exportations, en vue d'accélérer les formalités de dédouanement, a été mené à bien en 2014. La même année, le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe, à la suite d'une réforme de son administration douanière qui a conduit à l'adoption de la dernière version de Sydonia, a financé une deuxième phase pour étendre la réforme au-delà des douanes à d'autres administrations publiques afin de mettre en place et d'exploiter un système de guichet unique centré sur le système douanier et utilisant les techniques de Sydonia.

Aide pour la politique générale ayant trait à la concurrence

37. En collaboration avec l'Office éthiopien de concurrence commerciale et de protection des consommateurs, la CNUCED a organisé à Addis-Abeba en juin 2014 un atelier de promotion sur le droit et la politique de la concurrence. Cet atelier, qui se tenait pour la première fois en Éthiopie, réunissait des participants des ministères, des entreprises, des médias, des services de réglementation du secteur, des milieux universitaires et des

organisations de consommateurs et a été l'occasion de discuter de questions touchant la concurrence et la protection des consommateurs sur le marché éthiopien. En décembre 2014, la CNUCED a signé un accord de projet avec le Luxembourg. Le projet, qui porte sur le renforcement de la concurrence et des moyens de faire appliquer la loi de protection des consommateurs, comprend des activités qui se répartissent dans quatre grandes catégories: cadre politique et juridique, cadre institutionnel, renforcement des moyens de faire respecter la loi et sensibilisation à la concurrence et à la protection des consommateurs. Le projet a été lancé en janvier 2015 à Addis-Abeba à l'occasion du Sommet de l'Union africaine et la CNUCED a commencé son exécution au premier trimestre.

38. En juillet 2014, la CNUCED a présenté les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence de la Namibie et des Seychelles à la quatorzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. Les examens collégiaux permettent de définir les besoins et les faiblesses d'un pays dans l'application du droit et de la politique de la concurrence. Les rapports qui en découlent comprennent des recommandations visant à renforcer le droit et la politique de la concurrence, ce qui contribue à alimenter la stratégie de développement d'ensemble d'un pays. La CNUCED a organisé en février 2015 à Windhoek une réunion pour diffuser les conclusions et recommandations de l'examen collégial de la Namibie.

39. Afin de rationaliser les activités d'assistance technique de la CNUCED et d'augmenter l'impact, le programme Global Compal a été étendu aux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. L'opération est financée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement pour une durée initiale de quatre ans (2015-2019) et elle constitue jusqu'à présent un des plus grands projets à donateur unique de la CNUCED. Le programme met l'accent sur l'intégration régionale par la formulation et l'application de règles de concurrence et de consommation en tant qu'outils d'une croissance économique équitable et durable.

40. Au titre du Programme de promotion de la concurrence de la CNUCED en Afrique, un financement a été reçu de l'UEMOA pour exécuter un projet de renforcement des capacités, conçu selon les recommandations issues de l'examen collégial des règles de la concurrence de l'Union et de ses États membres. Ces activités ont renforcé l'aptitude de 15 pays en développement à mettre en œuvre une politique de la concurrence et à prévenir des pratiques anticompetitives. En 2014, la CNUCED a reçu de l'Union européenne un financement destiné à l'application des recommandations de l'examen collégial du Zimbabwe effectué par la CNUCED en 2012.

Renforcement des capacités d'investissement

41. En 2014, la CNUCED a aidé un certain nombre de pays africains, dont l'Angola, l'Égypte et le Nigéria, à revoir leurs accords bilatéraux d'investissement types, en vue d'en rehausser la dimension de développement et de les rendre plus clairs sur le plan juridique.

Soutien pour le développement de l'esprit d'entreprise

42. Au cours de la période considérée, la CNUCED a continué à dispenser une aide aux 16 centres Empretec créés en Afrique, par des services consultatifs et par des ateliers et des séminaires fondés sur le nouveau Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, par une formation à l'intention des chefs d'entreprise et des petites et moyennes entreprises et par un soutien aux réseaux et initiatives régionaux. Deux nouveaux centres Empretec ont été inaugurés, au Cameroun et en Gambie. En Ouganda, dans la République-Unie de Tanzanie et en Zambie, la CNUCED a continué à chercher les possibilités de relations interentreprises, notamment des partenariats efficaces avec de grosses sociétés. À l'occasion du projet de l'initiative «Une ONU», l'action s'est portée sur le secteur du bâtiment en Zambie et sur ceux du

tourisme, de l'alimentation biologique et des mines en République-Unie de Tanzanie. Un mémorandum d'accord avec Lafarge Zambia est en cours de finalisation; il assurera un financement commun pour la construction de 6 000 logements dans la zone des mines de cuivre et créera des emplois écologiques pour les entreprises locales.

43. Au cours de la période considérée, la CNUCED a continué à travailler, en coopération avec d'autres organisations internationales, à l'application intégrale de son ensemble de principes pour un investissement responsable dans l'agriculture, en proposant des conseils, un suivi et d'autres services. Cette action a une importance particulière car, dans bien des pays à faible revenu d'Afrique, l'agriculture absorbe une part assez grande de l'apport d'investissement étranger direct. Les principes font actuellement l'objet d'une expérience pilote dans 13 pays, dont 8 en Afrique (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Libéria, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Zambie).

Renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle

44. Les activités de renforcement des capacités en Afrique s'étendent aux moyens de faire respecter la propriété intellectuelle pour aider à atteindre les objectifs du développement économique. En octobre 2014, la CNUCED a dispensé une formation sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, sur la santé publique et sur la fabrication locale de produits pharmaceutiques, au cours d'un atelier régional organisé au Kenya à l'intention de la Communauté d'Afrique de l'Est, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. L'atelier a été suivi par une formation en ligne et par un deuxième atelier régional qui s'est tenu à Nairobi en février 2015. En novembre 2014, la CNUCED a participé à un atelier conjoint de renforcement des capacités en Éthiopie sur la cohérence des politiques d'accès aux médicaments et la fabrication locale de produits pharmaceutiques, et elle a formulé des recommandations sur la phase 2 du Plan de croissance et de transformation du pays. Au cours du Forum mondial de l'investissement, en octobre 2014, la CNUCED a organisé, avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, une réunion sur l'investissement dans l'accès durable et universel aux médicaments, axé sur les maladies qui frappent surtout le continent africain.

Renforcement des capacités dans la comptabilité et la publication

45. Une infrastructure comptable solide étayant une comptabilité de haute qualité dans les entreprises est un facteur décisif pour attirer l'investissement, répartir de maigres ressources et promouvoir la stabilité financière. Or cette infrastructure demeure une grosse lacune dans de nombreux pays d'Afrique. Un certain nombre d'États ont bénéficié de l'aide de la CNUCED dans le domaine de la tenue et de la publication des comptes, ainsi que pour des questions environnementales, sociales et de gouvernance. Ainsi, la trente et unième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui s'est tenue à Genève en octobre 2014 parallèlement au Forum mondial de l'investissement, a réuni plus de 73 participants et experts de 21 pays africains. Des représentants de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo et du Soudan ont affirmé, après avoir utilisé le Guide pratique de la CNUCED pour le développement de la comptabilité, qu'il leur avait été utile pour évaluer leurs ressources humaines et leurs arrangements réglementaires et institutionnels et pour élaborer des plans d'action. Ils ont demandé à la CNUCED de diffuser le Guide plus largement.

Soutien pour la gestion de la dette

46. Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) de la CNUCED aide les pays en développement et les PMA à renforcer leur gestion de la dette de façon efficace et durable, dans l'optique d'une réduction de la pauvreté, du développement et d'une

meilleure gouvernance. L'avantage comparatif du programme réside dans les domaines liés à l'application des systèmes de gestion de la dette, à la validation des données sur la dette, aux statistiques de la dette et à l'analyse de la dette. Au cours de la période considérée, les activités de coopération technique ont débouché sur des résultats concrets et durables dans les pays suivants: en Côte d'Ivoire, en Égypte, en Éthiopie, au Gabon, à Madagascar, en Zambie et au Zimbabwe, pour améliorer la comptabilisation de la dette; au Gabon et à Madagascar, pour aider les offices nationaux de la dette à dresser un calendrier de validation des données; en Côte d'Ivoire, pour contribuer à l'élaboration de bulletins nationaux de statistiques de la dette; à Madagascar, pour améliorer les moyens d'analyse de la dette. Au cours de cette même période, la CNUCED a aidé la Côte d'Ivoire, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la Zambie à incorporer leur système de gestion de la dette dans d'autres systèmes financiers de l'administration publique. Le programme a continué à renforcer son partenariat avec d'autres organisations qui s'occupent de fournir à l'Afrique une assistance technique pour gérer sa dette, comme le Fonds monétaire international (par l'intermédiaire des centres régionaux africains d'assistance technique), le Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale (notamment par le biais de sa Facilité de gestion de la dette). Enfin, le Système de gestion et d'analyse de la dette continue à collaborer avec la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exécution et le financement de projets d'assistance technique en Afrique.

47. Le projet de la CNUCED visant à promouvoir des prêts et des emprunts souverains responsables a continué à progresser en vue de l'adoption de principes responsables dans les pays africains. Le Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa, avec lequel la CNUCED entretient une collaboration étroite, a organisé en décembre à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, un séminaire visant à renforcer les compétences de gestion de la dette publique. Le séminaire réunissait surtout des parlementaires et du personnel des comités s'occupant de questions budgétaires. La CNUCED était invitée en tant qu'institution spécialiste, non seulement pour diffuser les directives concernant les principes et encourager l'adoption d'un cadre solide de réglementation par les parlementaires, mais aussi pour animer les débats en petit groupe. En 2014, elle a mis en chantier un projet visant à rendre les décideurs des pays en développement mieux aptes à corriger les lacunes d'ordre réglementaire et institutionnel en matière de gouvernance de la dette souveraine, en vue de faciliter l'application des principes dans les pays en développement. Les pays bénéficiaires du projet sont notamment le Togo et la Mauritanie. La CNUCED a continué à prêter son concours aux pays africains et autres pays débiteurs pour se préparer à négocier la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris des pays industriels créanciers. Au cours de la période considérée, un seul pays africain a réaménagé sa dette avec le Club.

48. La CNUCED a entrepris différentes activités en 2014 dans le cadre du projet visant à renforcer les capacités de gestion macroéconomique axée sur la croissance, afin d'améliorer la coopération financière et monétaire à l'échelon régional entre certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique occidentale et centrale (financé par le Compte des Nations Unies pour le développement). Un rapport de recherche sur l'intégration financière et monétaire en Afrique de l'Ouest a été rédigé et plusieurs autres rapports vont être commandés. Un séminaire régional qui doit se tenir en Afrique de l'Ouest au premier semestre de 2015 est en préparation. Il vise à déterminer les principaux enseignements à tirer de l'intégration financière régionale en Afrique de l'Ouest, en s'appuyant sur une comparaison avec le cas de l'Amérique latine et de certaines régions de l'Asie. Il vise aussi à encourager les responsables de haut niveau et les fonctionnaires des ministères de l'économie et des finances à partager leurs idées et les fruits de leur expérience, dans un processus de renforcement des connaissances institutionnelles et

d'amélioration du consensus sur l'interdépendance macroéconomique régionale et les possibilités de coopération monétaire et financière régionale.

Le commerce et la parité

49. La CNUCED mène actuellement des travaux de recherche et d'analyse sur les conséquences des politiques macroéconomiques, plus particulièrement des politiques commerciales, pour la parité dans un certain nombre de pays en développement. Pour l'Afrique, ces pays sont l'Angola, Cabo Verde, la Gambie, le Lesotho et le Rwanda. Les études de cas illustrent certaines des difficultés structurelles, sociales et culturelles qui créent ou perpétuent l'inégalité des sexes dans des secteurs qui ont été ou qui pourraient être stimulés par le commerce comme l'agriculture, la pêche, les services et les activités manufacturières. Ainsi, une étude intitulée «Who is benefiting from trade liberalization in Rwanda? A gender perspective», publiée en 2014, évalue l'impact de la politique commerciale sur les femmes et examine leur rôle dans l'économie rwandaise. Un atelier national, qui a réuni une cinquantaine de participants, venus surtout d'organismes publics mais aussi du secteur privé, des entreprises et d'associations féminines, a été organisé dans le pays en novembre 2014 pour présenter les conclusions et recommandations de l'étude, en vue de renforcer les moyens pour les décideurs politiques locaux d'intégrer le principe de parité dans leur politique commerciale et de familiariser les acteurs nationaux concernés avec les méthodes utilisées.

50. Un document intitulé «Looking at trade policy through a “gender lens”», publié en janvier 2015, présente les conclusions de sept monographies par pays (dont cinq pays africains) sur le commerce et la parité qui examinent l'impact de la libéralisation et de la facilitation du commerce sur l'égalité entre les sexes et la condition féminine. La CNUCED a construit un module d'enseignement sur le commerce et la parité en vue d'améliorer les capacités d'enseignement et de recherche sur ce sujet dans les établissements universitaires des pays en développement, de fournir aux instances publiques des outils pour incorporer les préoccupations des femmes dans la politique commerciale et de former les représentants de la société civile qui travaillent dans ce domaine. En janvier 2015 a été lancé un cours en ligne fondé sur la question, pour lequel des participants des pays africains suivants ont été sélectionnés: Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Mozambique, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Togo et Zimbabwe.

Commerce et pauvreté

51. La CNUCED exécute un projet consistant à incorporer le commerce dans les stratégies nationales de développement, afin de parvenir à réduire la pauvreté. Les trois pays africains bénéficiaires du projet sont l'Éthiopie, le Lesotho et le Sénégal. En Éthiopie, une étude financée par le projet a été considérée par les instances dirigeantes comme un apport décisif à l'élaboration de la stratégie commerciale du pays, au deuxième Plan de croissance et de transformation et à l'actualisation de l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale commencée en 2014 sous l'égide de la CNUCED. Un atelier à l'intention des autorités et parties prenantes éthiopiennes sera organisé en 2015 pour valider les résultats de l'étude. Au Lesotho s'est tenu en mars 2015 un atelier régional afin d'échanger des données d'expérience sur l'intégration du commerce entre les pays bénéficiaires de l'Afrique et d'autres PMA et de donner l'occasion de discuter des problèmes rencontrés et de l'expérience acquise. L'atelier portait aussi sur les cadres nationaux et régionaux de la politique commerciale et les stratégies commerciales, avec une évaluation approfondie des difficultés économiques et institutionnelles auxquels les pays se heurtent dans leur action visant à faire du commerce un moteur de croissance et de réduction de la pauvreté. Enfin, des recommandations ont été formulées concernant les stratégies et solutions possibles pour

traiter ces difficultés. Au Sénégal, une étude nationale sur le commerce, la planification et la réduction de la pauvreté a été rédigée à la suite d'un atelier national et de consultations avec les parties intéressées. Une monographie sur le commerce et la pauvreté dans le pays a été amorcée en 2014 à l'aide de données sur les ménages.

Commerce et environnement

52. En s'appuyant sur le succès du projet d'agriculture biologique mené dans la République démocratique populaire lao, la CNUCED est un des partenaires d'exécution du projet conjoint du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse et du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives de l'ONU intitulé «Chaînes de valeur marchande de produits horticoles destinés à un tourisme responsable». Plus précisément, la CNUCED fournit une aide logistique aux producteurs et aux transformateurs de denrées biologiques, en partenariat avec l'Organic Agriculture Movement de la République-Unie de Tanzanie, afin de traiter les problèmes de commercialisation de produits de qualité comme le café, le thé, la noix de cajou, le miel et les ananas. Une étude sur les relations entre l'agriculture biologique, les bonnes pratiques agricoles et le secteur hôtelier de la République-Unie de Tanzanie est en préparation.

Statistiques commerciales

53. La CNUCED a amorcé avec l'UEMAO un programme de renforcement des capacités afin d'améliorer les statistiques du commerce des services. Le programme est axé sur la conception et la construction d'un système informatique destiné à faciliter la saisie, le partage et la compilation des données; le travail se fait en étroite coopération avec l'organe statistique de l'UEMAO et les instituts de statistique et banques centrales des États membres. Le programme comportera un élément de formation. En outre, la CNUCED a contribué à la rédaction d'une note méthodologique commune de la Commission de l'Union africaine et de la CEA sur les statistiques du commerce international des services et elle est en train de nouer des liens avec la commission statistique de l'Union africaine (qui doit être constituée prochainement). La CNUCED a assisté à la première session commune du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique de l'Union africaine et de la Commission des statistiques de la CEA, au cours de laquelle elle a organisé une manifestation parallèle pour présenter son *Handbook of Statistics 2014* sous forme graphique et la base de données en ligne UNCTADStat.

54. L'initiative *Transparency in Trade*, menée en commun par la Banque africaine de développement, le Centre du commerce international, la CNUCED et la Banque mondiale, a progressé, particulièrement dans les domaines de la collecte de données, de l'élaboration d'une méthode de collecte et de l'évaluation des mesures non tarifaires. La CNUCED a recueilli dans 13 des 15 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo) des données qui serviront à soutenir l'intégration régionale en Afrique. En 2014, la CNUCED a conclu avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, en collaboration avec l'office fédéral d'Allemagne pour la coopération internationale, un projet visant à évaluer comment les mesures non tarifaires pourraient soutenir une intégration économique régionale poussée.

55. La CNUCED a apporté une contribution technique substantielle à la Conférence ministérielle sur de nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des PMA, qui s'est tenue au Bénin en juillet 2014. Cette contribution consistait à organiser une manifestation parallèle sur l'évaluation comparative des capacités productives dans les PMA, à rédiger des notes de réflexion qui ont servi à alimenter les discussions sur certains thèmes et à participer activement à plusieurs réunions-débats. La CNUCED a aussi apporté une contribution non négligeable à l'élaboration du document final, l'Agenda de Cotonou

pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, adopté par la Conférence. La manifestation parallèle de la CNUCED a attiré de nombreux participants et suscité des débats intéressants, plusieurs observations utiles ayant été faites sur le premier indice de la capacité productive des PMA. Cet indice de la CNUCED a été considéré comme pouvant être extrêmement important pour les processus d'élaboration des politiques nationales, régionales et mondiales, car une fois qu'ils seraient mis au point, il pourrait définir avec précision où se situe actuellement chaque PMA et les mesures à prendre dans les années à venir pour accélérer leur transformation structurelle en étoffant leurs capacités productives.

IV. Évaluation générale

56. L'impact des interventions de la CNUCED en Afrique selon ses trois grands piliers (recherche et analyse, formation de consensus et coopération technique) peut se résumer par trois résultats principaux: contributions à la conception, la formulation et l'application de politiques efficaces, renforcement des capacités des fonctionnaires, des institutions, du secteur privé et de la société civile dans une série de domaines et moyens propres à faciliter le consensus sur les questions intéressant l'Afrique. Certains des résultats ressortissant aux deux premières catégories sont exposés ci-après.

Contribution à la conception, à la formulation et à l'application de politiques efficaces

57. Au cours de la période considérée, la CNUCED a influé sur l'application des politiques en Afrique par les recommandations figurant dans ses publications phares, en particulier dans le Rapport 2014 sur le développement économique de l'Afrique intitulé «Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique». Le rapport indique que si les tendances actuelles de l'investissement se maintiennent, la récente croissance de l'Afrique pourrait se trouver compromise et ne pas être durable; il a été bien accueilli par le Groupe des 77 et les États africains membres du Conseil du commerce et du développement à la soixante et unième session du Conseil. Certains représentants ont encouragé la CNUCED à aider les pays africains à évaluer leurs besoins d'investissement et les causes de leur déficit d'investissement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

Renforcement des capacités de la fonction publique, des institutions, du secteur privé et de la société civile

58. Un certain nombre d'États africains ont bénéficié de l'aide de la CNUCED dans les domaines de la tenue et de la présentation des comptes, et aussi en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Ainsi, la trente et unième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui s'est tenue à Genève en octobre 2014 parallèlement au Forum mondial de l'investissement, a réuni plus de 73 participants et experts de 21 pays d'Afrique. Les représentants de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo et du Soudan ont affirmé, après avoir utilisé le Guide pratique de la CNUCED pour le développement de la comptabilité, qu'il était utile pour évaluer leurs capacités humaines et leurs réglementations et institutions et pour dresser des plans d'action. Ils ont demandé à la CNUCED de diffuser le Guide plus largement.

59. Au titre de l'Africa Competition Programme, la CNUCED a reçu de l'UEMOA un financement pour l'exécution d'un projet de renforcement des capacités conçu d'après les recommandations issues de l'examen collégial des règles de la concurrence de l'UEMOA et de ses États membres. Cette activité a renforcé l'aptitude de 15 pays en développement à

appliquer une politique de la concurrence et à prévenir les pratiques anticoncurrentielles. Le programme Global Compal a été étendu aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les bénéficiaires étant l'Algérie et l'Égypte. Cette extension est financée par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

60. Depuis l'adoption, au Sommet de l'Union africaine en 2012, du plan visant à constituer une zone de libre-échange continentale, la CNUCED a coopéré avec la Commission de l'Union africaine pour définir des stratégies permettant d'établir cette zone. En 2014, avec le concours de la Commission de l'Union et de la CEA, la CNUCED a mis en chantier quatre études sur divers aspects d'une zone de libre-échange continentale. Ces études, qui deviendront des modules de formation, fourniront aux décideurs et aux négociateurs des pays une analyse factuelle et des suggestions concernant les stratégies et les politiques à mettre en œuvre pour créer une zone de libre-échange efficace qui soit génératrice d'échanges intra-africains et qui favorise la croissance économique et le développement équitable.

61. En collaboration avec le secrétariat du Cadre intégré renforcé, la CNUCED a organisé en Gambie en juin 2014 une rencontre régionale relative aux conséquences de l'Accord de facilitation des échanges de l'OMC sur les questions de transit régional, afin d'examiner puis de résoudre les problèmes de mise en œuvre concernant le projet de transit routier inter-États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (problèmes qui avaient été soulevés à l'occasion des études diagnostiques sur l'intégration du commerce du Burkina Faso, de la Gambie, du Niger et du Sénégal) et la manière dont les dispositions de l'Accord relatives au transit pourraient faciliter la concrétisation du projet. En tant qu'organisme central du programme du Cadre, la CNUCED continue à participer à l'organisation et à l'exécution des activités relevant du Cadre.

62. La CNUCED a organisé à Luanda, en février 2015, un atelier concernant la sortie de l'Angola de la catégorie des PMA. Cet atelier a été une occasion extrêmement importante d'examiner de près les perspectives, les possibilités et les difficultés qui attendent l'Angola après la sortie en tenant compte des critères actuels de sortie. Dans le cadre du plan national Vision 2025 du Gouvernement angolais, la sortie de la catégorie des PMA est considérée comme une étape importante pour le pays.
